

Question écrite

Quel premier bilan de la nouvelle politique de stationnement ?

La nouvelle politique de stationnement de la Ville de Porrentruy est entrée en vigueur le 1er janvier 2026. Lors de sa présentation, la Municipalité indiquait notamment vouloir optimiser les flux de mobilité et proposer aux habitants, commerçants, pendulaires et visiteurs des possibilités de stationnement adaptées à leurs besoins.

Les premiers mois de mise en œuvre ont nécessité une période d'adaptation importante. En février 2026, plus de 800 demandes d'autorisation avaient déjà été déposées auprès de la Ville. La police municipale faisait également état de nombreuses demandes de renseignements et relevait que l'utilisation de certains parkings avait sensiblement évolué : le parking de la Colombière, auparavant régulièrement saturé, n'était alors plus qu'à moitié rempli, tandis que celui de la rue Achille-Merguin connaissait une forte fréquentation.

Près de neuf mois après l'entrée en vigueur de cette nouvelle politique, un premier recul semble désormais possible. Il serait intéressant de savoir si les objectifs poursuivis sont atteints et comment les habitudes de stationnement ont évolué.

La Municipalité est ainsi invitée à répondre aux questions suivantes :

1. Quel premier bilan la Municipalité tire-t-elle de la nouvelle politique de stationnement entrée en vigueur le 1er janvier 2026 ?
2. Dispose-t-elle de données permettant de comparer le taux d'occupation des principaux parkings avant et après l'introduction du nouveau système ? Si oui, quelles évolutions significatives constate-t-elle, notamment pour les parkings de la Colombière et de la rue Achille-Merguin ?

3. Combien d'autorisations ou d'abonnements de stationnement ont été délivrés depuis le début de l'année 2026, et quelle est leur répartition entre habitants, pendulaires et autres catégories d'utilisateurs ?
4. La Municipalité constate-t-elle toujours une préférence pour les abonnements de courte durée, notamment mensuels, comme cela avait été relevé au début de l'année, ou les habitudes ont-elles évolué ?
5. Quel bilan peut être dressé concernant le fonctionnement de la plateforme en ligne, les demandes adressées au guichet et la charge administrative engendrée par le nouveau système ? Des adaptations ont-elles été réalisées depuis son lancement ?
6. La Municipalité dispose-t-elle déjà d'éléments concernant les recettes générées par le stationnement en 2026 et leur comparaison avec les prévisions budgétaires ?
7. Enfin, au vu de ces premiers mois d'expérience, la Municipalité a-t-elle identifié des adaptations ou améliorations qu'elle entend apporter au dispositif actuel, notamment en ce qui concerne la clarté du marquage des zones de stationnement limitées à 3 heures, qui ne semblent pas toujours être comprise par l'ensemble des usagers ?

Cette question ne vise pas à remettre en cause le principe de la nouvelle politique de stationnement, mais à disposer, après plusieurs mois d'application, d'un premier état des lieux objectif permettant d'en mesurer les effets concrets pour les habitants, les pendulaires, les commerçants et les visiteurs de Porrentruy.

Je remercie le Conseil Municipal pour ses réponses.

Sandra Nobs

